

puis des années, puisqu'elles pouvaient entraîner une perte financière lors d'un changement d'emploi, ont été supprimées dans la loi sur le libre passage qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1995.

Améliorations, accomplissement d'un mandat constitutionnel

- EPL: La loi fédérale sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1995, donne aux assurés la possibilité d'utiliser une partie de leurs capitaux de prévoyance pour le financement d'un logement en propriété pour leurs propres besoins. Ils peuvent ainsi organiser leur prévoyance de vieillesse de manière plus souple en jouissant d'une responsabilité individuelle accrue.
- Assurance-maternité: L'avant-projet d'une assurance-maternité que le Conseil fédéral a soumis à la consultation en juin dernier devra permettre d'accomplir le mandat constitutionnel qui existe depuis 1945.

Bilan

En 1994, bien des choses ont bougé sur la scène sociopolitique. Mais l'évolution est lente, et elle n'est souvent pas linéaire. En outre, elle est en ce moment presque exclusivement déterminée par l'aspect des coûts. Dans une perspective réaliste, la politique sociale doit tenter de conserver les acquis – le cas échéant sous une forme modifiée – et de combler des lacunes évidentes dans le système de la sécurité sociale. Cette tentative implique qu'il faudra envisager des solutions axées sur les besoins qui compléteront les systèmes d'assurance existants ou permettront d'en créer de nouveaux. Enfin, il est indispensable de revoir et de modifier, et ceci très prochainement, le système de financement du premier pilier. Cette entreprise exige des solutions intégrées et doit prendre en compte des considérations non seulement sociopolitiques, mais aussi économiques et financières. Tout cela constitue un grand défi, non pas uniquement pour le Conseil fédéral et l'administration, mais également pour le civisme des responsables politiques et du peuple entier. ■

L'OFAS et la recherche

L'OFAS participe à des recherches effectuées dans le domaine des assurances sociales et de la sécurité sociale. Ces recherches permettent de mieux répondre aux exigences et aux questions soulevées par les multiples domaines d'activité de l'Office. Elles constituent, en outre, une aide à la décision politique sous la forme d'information, générale ou spécifique. L'auteur donne un aperçu des recherches actuellement en cours auxquelles contribue l'OFAS et expose brièvement leurs buts et contenus.

FREDERIC RADEFF, LIC. SC. POL. / IUHEI,
COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE, OFAS

De manière générale, les recherches menées par l'OFAS sont confiées à des mandataires, tant privés que publics, sous forme de contrats. Chaque mandataire est suivi par un accompagnateur, collaborateur de l'OFAS exerçant au sein de la division correspondant au domaine de l'étude. La durée des mandats de recherche est très variable, de quelques semaines à plusieurs années. Les résultats obtenus sont publiés sous forme de rapport.

La sécurité sociale et les assurances sociales constituant un très large champ d'étude, les recherches menées par l'Office sont, elles aussi, très variées. On peut les distinguer entre recherches dans le cadre de la sécurité sociale en général (thématiques socio-économiques) et recherches portant sur les assurances sociales; une même recherche peut toutefois concerner plusieurs domaines (p. ex. une recherche sur la situation des personnes âgées en Suisse contient très souvent des informations relatives aux assurances sociales).

La sécurité sociale, sujet naturellement vaste, traverse de surcroît une conjoncture en forte mutation: changements socio-économiques dans la société suisse et internationale, s'illustrant dans les modifications démographiques, ou encore dans les profonds remaniements de l'appareil de production économique en cette fin de siècle. Ces changements mettent en question l'ensemble du système de la politique sociale, tant du point de vue de

son concept, que de celui de son fonctionnement, financement et organisation. L'apparition, sur la scène politique, de la thématique de la nouvelle pauvreté, les redistributions entre générations ou encore l'accroissement des familles monoparentales sont autant de questions abordées dans le cadre des recherches financées par l'OFAS.

Liste des projets de recherche

La liste ci-dessous recense les projets de recherche en cours auxquels participe l'OFAS, directement ou indirectement.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Ludwig Gärtner, Office fédéral des assurances sociales, Effingerstr. 31, 3003 Berne, tél. 031 / 322 90 76.

A. Recherche dans le cadre de la sécurité sociale en général

1. Pauvreté en Suisse

Suite à une réduction budgétaire, le nombre d'interviews prévu initialement dans le cadre d'une étude nationale sur la pauvreté (PNR29) a été réduit. Cette réduction de l'échantillon a rendu impossible certains dépouillements, notamment ceux concernant la situation des personnes âgées. La participation financière de l'OFAS devrait permettre une augmentation du nombre de personnes interrogées et d'analyser ainsi de manière appropriée la situation des personnes âgées en Suisse.

L'étude permettra d'apporter une réponse aux questions suivantes :

- Quels sont les revenus, pouvoirs d'achat et dépenses des personnes âgées ? Comment se différencient-ils de ceux de la population active ? Comment se modifient-ils lors du passage à la retraite et après ?
- Quelle est l'efficacité des mesures politiques dans le domaine de la vieillesse ?

• Quelles significations ont différents indicateurs comme la capacité de consommation, la taille du ménage et l'état civil pour la situation économique et sociale chez les personnes âgées ?

Le terme de la recherche est prévu pour fin 1995.

2. Statistique de l'aide sociale

Une étroite collaboration existe entre le système des assurances sociales, pour lesquelles la Confédération est compétente, et l'aide sociale. Des insuffisances ou des lacunes dans le domaine des assurances sociales doivent être couvertes par l'aide sociale. Pour cette raison, la Confédération est intéressée à une statistique portant sur l'ensemble de l'aide sociale publique en Suisse. Une analyse spécifique de cette statistique comme des modifications observées par le passé peuvent donner des indications sur les domaines législatifs devant être pris en considération au plan fédéral. Dans cette perspective, la statistique a aussi une fonction préventive.

Parallèlement, différentes interventions parlementaires ont souhaité que la Confédération fasse preuve d'une activité plus soutenue dans le domaine de la nouvelle pauvreté. Ici aussi, des décisions ne peuvent être prises sans l'appui d'une statistique adéquate.

Suite au projet de recherche «Sozialhilfestatistik» réalisé dans le cadre du PNR29 et qui a donné lieu à une publication, l'OFAS finance une autre étude qui comprendra notamment l'élaboration de bases et de structures pour une statistique de l'aide sociale portant sur l'ensemble de la Suisse.

Le projet doit s'achever en octobre 1995.

3. Redistribution entre générations

La recherche «Redistribution entre générations» doit analyser le développement historique de ce phénomène et en mesurer l'ampleur à tra-

vers le temps. Plus précisément, elle doit évaluer l'influence respective des facteurs institutionnels, du développement économique et démographique sur la redistribution entre générations dans le cadre des assurances sociales. Enfin, cette recherche fournira des éléments prévisionnels sur le développement futur des redistributions entre générations.

Ce projet s'achève en mai 1996.

4. Situation des familles monoparentales

Pour différentes raisons, dont notamment l'accroissement du taux des divorces, on assiste à un accroissement sensible du nombre de familles monoparentales, particulièrement vulnérables sur le plan économique et social. Or actuellement, la politique sociale de la Confédération est fondée dans une large mesure sur les besoins et les particularités d'une famille complète. Un rapport sur la situation de ces familles permettra d'orienter différemment la politique sociale et familiale en tenant compte des préoccupations et des problèmes que connaissent ces familles. Ce rapport s'inscrit en outre dans le cadre du PNR29 et prend en compte les résultats des projets de ce programme.

Cette recherche doit fournir une analyse globale de la condition des familles monoparentales en Suisse. Un aperçu de la littérature traitant du sujet des «familles monoparentales» mais également des questions auxquelles sont confrontées ces familles (nouvelle pauvreté par exemple) sera établi. Des informations seront fournies sur l'ampleur, l'évolution et les causes de ce phénomène (divorce, séparation, célibat, veuvage) et notamment la proportion de femmes par rapport à l'ensemble des personnes qui élèvent seules des enfants. Il s'agira aussi de déterminer la composition de ces familles et leur insertion au plan social et professionnel. De plus, il importera d'identifier les domaines où des problèmes spécifiques se posent à ces familles (revenu, logement, travail/éducation, garde des enfants, écoles à horaire continu, fiscalité, prestations sociales, etc.).

Finalement, le rapport donnera des indications sur les objectifs à poursuivre en matière de politique sociale et familiale ainsi que sur les moyens existants à mettre en œuvre ou à améliorer dans les domaines où subsiste un déficit d'action.

La fin du projet est prévue pour fin novembre 1994.

B. Recherche dans le cadre des assurances sociales

Loi sur l'assurance-maladie

5. Registre technologique

Afin de systématiser l'évaluation des nouvelles technologies approuvées par la Commission fédérale des prestations générales de l'assurance-maladie (ELK) dans le domaine médical, l'OFAS, en collaboration avec l'ELK, a financé ces dernières années trois recherches du secteur public: une étude de faisabilité d'un registre technologique, le cas échéant, la rédaction d'un registre inventariant l'ensemble des technologies médicales utilisées et comprenant une évaluation de leur efficacité, enfin la rédaction d'un document intitulé «Manuel des standards d'évaluation médicale et économique des technologies médicales par la Commission fédérale des prestations générales de l'assurance-maladie», qui permettra de rendre les décisions de l'ELK plus transparentes et reproductibles.

La fin de ces projets est planifiée pour début décembre 1995.

6. Statistique hospitalière: concept

Afin de mieux analyser la relation entre assurance-maladie et secteur hospitalier, une amélioration des statistiques hospitalières est nécessaire. Dans cette optique, il faut d'une part dégager les fondements conceptuels dans le but d'une révision à long terme et, d'autre part, un moyen immédiat est nécessaire à l'amélioration de l'exploitation et de la relation entre données, afin d'en améliorer l'analyse.

Cette étude doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quelles données sont nécessaires dans le domaine des traitements cliniques, afin de répondre aux exigences liées à l'assurance-maladie à venir dans un proche avenir ?
- Réalisation d'une solution informatique rationnelle pour le traitement des données

Le rapport final de cette recherche a été publié par l'OFAS en juin 1994, sous le titre «Möglichkeiten der Leistungsmessung in Krankenhäusern: Überlegungen zur Neugestaltung der schweizerischen Krankenhausstatistik» et est disponible auprès de l'EDMZ.

**7. Qualité dans les HMOs:
Management de l'hypertension**

Les HMOs représentent, avec les systèmes de «bonus», une des alternatives possibles au modèle classique d'assurance-maladie, remise en cause du fait de la forte hausse des coûts de la santé. Déjà bien implantés dans d'autres pays (États-Unis), ils commencent à être connus en Suisse. Une évaluation comparative des différents systèmes de financement de l'assurance-maladie reste à faire en Suisse. Selon l'arrêté fédéral du 9 octobre 1992 sur des mesures temporaires contre le renchérissement de l'assurance-maladie, les cantons sont chargés d'établir une planification cantonale et intercantonale afin d'optimiser l'allocation de ressources et de réduire les coûts. Dans le cadre de cet arrêté, une recherche sur les HMOs a été décidée.

Cette étude se concentre sur les soins ambulatoires prodigués aux patients souffrant d'hypertension artérielle. Cette étude analyse si la qualité des soins fournis à des patients souffrant d'hypertension artérielle est influencée par le modèle financier retenu (HMOs ou classique).

Sur cette base, deux groupes de comparaison seront créés, se composant de médecins affiliés à des HMOs à Bâle et à Zurich et de médecins correspondant aux mêmes caractéristiques dans leur pratique médicale mais financés par le système d'assurance traditionnel.

La fin du projet est prévue pour le début de 1996.

8. Statistique des soins à domicile (pré-étude)

En Suisse, les soins médicaux externes à l'hôpital (ou soins à domicile) sont encore dans une phase d'élaboration. De nombreuses formes d'organisation et de financement de ces soins coexistent: les services de soins à domicile sont le plus souvent organisés sur un plan régional ou communal, financés par la maine publique (communes, cantons, AVS), par des assurances et des privés. En outre, dans de nombreux endroits, une planification des soins à domicile a été mise en place ou récemment achevée. Une vue d'ensemble et une systématisation des organisations et modes de financement, comme des concepts et des planifications existants manquent dans ce domaine. Enfin, on ne dispose pas d'un recensement des re-

cherches portant sur le domaine des soins à domicile.

Cette recherche doit permettre de combler ces lacunes. Deux formes de publications sont prévues: un inventaire des données cantonales disponibles concernant les soins à domicile, ainsi que des feuillets portant sur les mesures institutionnelles prises dans les différents cantons à propos des soins à domicile, présentation permettant d'intégrer au fur et à mesure de nouveaux éléments.

Loi sur la prévoyance professionnelle

9. Garanties des rentes de la prévoyance professionnelle

Suite à la motion parlementaire Rechsteiner du 4.6.1992, le Conseil fédéral est chargé d'adapter et de compléter les dispositions légales sur la prévoyance professionnelle de sorte que les dispositions sur le fonds de garantie s'appliquent aussi, en cas d'insolvabilité de l'institution de prévoyance, à la prévoyance non-obligatoire.

Suite à cette motion, une recherche a été mandatée par l'OFAS. Plus précisément, on examine si la couverture des prestations doit aussi comprendre le domaine non-obligatoire de la prévoyance professionnelle. Dans l'affirmative, doit-on limiter cette couverture et, si oui, à quel montant?

Par ailleurs, les résultats de cette recherche doivent permettre de dire si, à côté des prestations en faveur des assurés, il faudrait aussi assurer les cotisations des employeurs auprès des caisses de pension et quels effets aurait une telle extension.

Enfin, cette recherche examinera s'il existe à l'étranger des systèmes offrant un intérêt pour la Suisse dans ce domaine.

La fin de ce projet est planifiée pour janvier 1995.

10. Loi encourageant la construction et l'accession à la propriété du logement

Cette recherche vise à évaluer les conséquences d'un encouragement à la construction et à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle. Plus précisément, on cherche à mettre sur pied un modèle d'analyse d'efficacité de modifications législatives dans ce domaine. On sait, en effet, que le capital disponible du deuxième pilier est considérable; plusieurs inter-

ventions parlementaires ont exigé du Conseil fédéral des modifications législatives permettant ce transfert des avoirs de la prévoyance professionnelle dans le deuxième pilier. Toutefois, on ne connaît ni l'efficacité réelle d'une telle mesure ni ses conséquences. Cette recherche doit permettre d'anticiper, dans une large mesure, sur ces questions.

Le rapport final de cette recherche a été publié par l'OFAS en novembre 1994, sous le titre «Wohn-eigentumsförderung: Bericht über die Auswirkungen des Wohneigentumsförderung mit den Mitteln der beruflichen Vorsorge» et est disponible auprès de l'EDMZ.

11. Evaluation des biens immobiliers dans les caisses de prévoyance

Les biens immobiliers des caisses de prévoyance sont considérables en Suisse. Toutefois, un inventaire de la valeur de ces biens manque. Le but de l'étude est une analyse critique des différentes méthodes d'évaluation couramment utilisées par les experts immobiliers. Par ailleurs, on attend de cette recherche une proposition de modèle permettant d'obtenir une valeur aussi proche que possible de la valeur vénale; ce modèle doit être le plus simple possible, afin d'être aisément utilisé par les caisses de prévoyance à l'avenir.

Le rapport final de cette recherche a été publié par l'OFAS en novembre 1994, sous le titre «Evaluation des biens immobiliers dans les institutions de prévoyance» et est disponible auprès de l'EDMZ. —